

Le SNEC demande des éclaircissements sur les horaires de fermeture en hypermarché

Suite à la demande de plusieurs organisations, pour que les salariés puissent se reposer suffisamment, la direction a accepté la fermeture des magasins les dimanches 29 mars, 5 et 12 avril et tous les jours de semaine (samedi compris) à 19 heures. Les effectifs ont ainsi été répartis selon ces nouveaux horaires.

Or avec le **changement d'heure**, nous constatons depuis quelques jours une hausse de la fréquentation des hypermarchés en fin d'après-midi et début de soirée. **Certains établissements ne peuvent ainsi respecter cette fermeture** et des débordements s'en suivent.

Certains directeurs de magasin décident de déroger à ces heures de fermeture et la décaler à 20 heures en voulant l'acter en CSE .



La réduction des effectifs, combinée à cet afflux de clients, entraînent **une dégradation de facto des mesures de sécurité**. Le filtrage à l'entrée des établissements n'est plus efficace. Les mesures de distanciation ne sont plus respectées et le cadre de permanence doit gérer cela seul.

Le SNEC demande qu'une position claire soit affirmée :

- **Soit les magasins ferment à 19 heures et nous devons le faire respecter auprès de la clientèle (fermeture des portes, affichage, présence de personnel de sécurité...)**
- **Soit les magasins ferment à 20 heures en y mettant les moyens nécessaires pour que cela soit effectif.**

Par ailleurs, les annonces à la dernière minute de fermeture ou d'ouverture des dimanches mettent les managers en tension en termes d'organisation du travail.

Le SNEC demande que celles-ci soient anticipées et qu'une décision soit prise dès maintenant à propos des prochaines fermetures dominicales !

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille